



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle des Congrès de la Mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 17

Date de convocation du Comité : 1 décembre 2022

<b>TITULAIRES PRESENTS :</b>			
Mesdames	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MENASSI Eric	SM Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	DEVIC Bernard	SIAH Corbières Maritimes	
	MAGRO Christian	SM Aude Centre	
	FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	BELART Xavier	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	FABRE Alain	SM Aude Centre	
HERNANDEZ André	Syndicat de Bassin Orbieu Jourres		
<b>TITULAIRES REPRESENTES :</b>			
	BARTHES Jean Pierre (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	VERGE Jean Luc (SIAH Fresquel)	représenté par	DIMON Jacques
	RIO Jean Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	AZAIS DE VERGERON Gilles (Fresquel)	représenté par	FAU Philippe

M. MAGRO Christian a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS ET APPROBATIONS DE PLANS DE FINANCEMENTS POUR LE DOSSIER AIDE A LA GESTION DE CRISE – VEILLE ET ALERTE PAR PREVISION ET SUIVIS PLUVIOMETRIQUES**

Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention pour l'aide à la gestion de crise – Veille et alerte par prévision et suivis pluviométriques.

Ce dossier concerne la poursuite de l'aide à la décision dans le cadre de la gestion de crise par un appui d'expertise conseil en matière de prévision pluviométriques mais également dans le cadre des tests de procédures de crise et d'exercices.

Il précise que :

- le montant global de dépenses est de 200 000 € TTC
- il convient d'approuver la proposition ci-dessus, d'autoriser le Président à solliciter une aide financière auprès des financeurs ainsi que de valider le plan de financement proposé :

Partenaires	Assiette éligible	Tx assiette	Montant
Maître d'ouvrage	200 000 €	60%	120 000 €
Département de l'Aude	200 000 €	40%	80 000 €
<b>Montant total T.T.C.</b>			<b>200 000 €</b>

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix

**APPROUVE** le plan de financement de la demande de subvention pour le dossier « Aide à la gestion de crise – Veille et alerte par prévision et suivis pluviométriques »

**AUTORISE** le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés

**AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.*



Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR

